

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est une heure.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: Étant donné qu'il est une heure, je dois maintenant quitter le fauteuil.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La présidence comprendra sûrement qu'on puisse douter de la pertinence du sous-amendement. J'aimerais que Votre Honneur tranche la question car, autrement, le député qui a présenté le sous-amendement pourrait jouir d'un temps de parole plus long que celui auquel il a droit. Si sa proposition est irrecevable, il est bien clair qu'il n'a pas droit de parole.

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur et si j'en crois l'horloge, le député de Lapointe (M. Grégoire) a encore cinq minutes à lui. A mon avis, la présidence devrait réserver jusqu'à la reprise de la séance la décision sur la recevabilité du sous-amendement.

(La séance, suspendue à un heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais, dans les quelques minutes qu'il me reste, résumer l'exposé que j'ai fait ce matin.

Nous préconisons, au Canada, un régime de deux nations indépendantes, dans un seul et grand pays.

(Traduction)

Deux nations indépendantes vivant dans un seul et grand pays.

(Texte)

Chacune de ces deux nations ayant des domaines propres, qui permettent à une nation de se développer pleinement aux points de vue politique, social et économique. Et pour ce faire, chacune d'elles doit jouir de pouvoirs législatifs, exécutifs, judiciaires et fiscaux qui permettent leur plein épanouissement.

Une fois ceci réalisé, les deux nations pourront collaborer en parfaite harmonie dans plusieurs domaines, pour faire du Canada non seulement un grand pays mais un pays qui sera renommé de par le monde.

Monsieur l'Orateur, je n'entrerai pas dans le détail, afin de permettre la discussion autour de cette solution et pour ne pas fermer les avenues secondaires qui peuvent se présenter. Ne refusons pas la discussion sur la solution proposée, car je suis convaincu qu'elle fera disparaître bien des craintes et bien des préjugés.

Ne prenons pas tout ce qui est dit pour des ultimatum ou des menaces, car pour s'entendre, il faut dire ce que l'on veut exactement.

De plus, pour être capables de discuter, il faut mettre les cartes sur la table. Nous avons appris à ne plus faire de politique avec des sentiments, mais d'une façon réaliste.

Monsieur l'Orateur, je soutiens également qu'il ne faut pas être des extrémistes de l'immobilisme. Soyons plutôt des audacieux dans la solution à trouver. N'attendons pas d'être forcés à une solution que nous ne voudrions pas accepter. Trouvons-la nous-mêmes. Discutons pour trouver cette solution, et ce dans le plus bref délai possible, avant que nous soyons forcés d'accepter une solution que nous n'aimerions pas.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je dis que les Canadiens français ont foi en leur destin, mais ils veulent le «contrôler» eux-mêmes pour mieux l'orienter. L'histoire prouve qu'on n'empêche pas le destin d'un peuple de se réaliser, et le peuple canadien-français a son destin.

Nous avons foi en notre avenir, nous y croyons. Nous croyons que nous pouvons nous développer d'une façon formidable par nous-mêmes et pour nous-mêmes, tout en collaborant avec la nation canadienne-anglaise et en développant un seul et grand pays, d'un océan à l'autre, dans l'harmonie, alors que chacun se mêlera de ses propres affaires, dans le dessein de se développer lui-même et de former un seul et unique grand pays.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il est proposé par M. Grégoire, appuyé par M. Perron:

Que les mots suivants soient ajoutés immédiatement à la fin de l'amendement:

Cette Chambre regrette également que les conseillers de Votre Excellence aient oublié de déclarer que l'année 1964 devrait être l'année de la famille canadienne par l'augmentation des allocations familiales, ajustée selon le coût de la vie.

(Traduction)

Au cours de la séance de ce matin, on a émis des doutes au sujet de la recevabilité du sous-amendement proposé et si certains honorables députés avaient des observations à faire pour la gouverne de la présidence, je serais très heureux de les entendre sur-le-champ avant de rendre une décision.

L'hon. M. Churchill: N'y a-t-il personne parmi les ministériels?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je pensais que des députés, du côté du gouvernement, voudraient offrir des conseils à Votre Honneur, en tenant compte toutefois, comme j'ai soin de le faire moi-même, de la déclaration faite l'autre soir par Son Honneur